

de \$7,104,800.00 qui ont servi à rembourser les emprunts temporaires et à solder en partie les 17½ centins, à part de l'augmentation de la dette par leur malheureux renouvellement de l'emprunt de \$3,860,000.00 effectué en 1891 et qui figure aujourd'hui dans la dette consolidée pour \$5,332,976. En d'autres termes, l'emprunt de 1891 de \$3,860,000.00 est augmenté par leurs renouvellements de \$1,472,976 ce qui, ajouté aux \$7,104,800 ci-dessus, forme un total de \$8,577,776. Quant à son affirmation de ne pas avoir touché à un seul centin de plus que les \$10,000,000 autorisés par l'acte de 1890, je le comprends facilement, car de ces 10 millions \$2,500,000 ont servi à couvrir leurs propres dépenses et que de '92 à '97 ils ont reçu \$2,264,452.55 des nouvelles taxes et en plus \$858,000 de revenu, dû à la politique de leurs prédécesseurs qui avaient augmenté, pendant leur administration, les droits de licences et des coupes de bois ; en additionnant ces différents montants, ainsi que l'indique l'état suivant :

Dépensé sur les dix millions.....	\$ 2,500,000 00	
Produit des nouvelles taxes.....	2,264,450 55	
Surplus de revenu.....	858,000 00	
Emprunt pendant le dernier exercice.....	1,360,000 00	
		\$ 6,982,450 55

Le total de la dépense est près de \$7,000,000 en dehors des obligations de leurs prédécesseurs, qui ont été couvertes par l'emprunt de 1890 ; pourtant, pendant leur administration, ils n'ont accordé aucunes subventions nouvelles aux compagnies de chemins de fer, ni fait de grands travaux publics, à l'exception de l'extention du Palais de Justice à Montréal.

L'argumentation de ces messieurs ne s'appuie donc que sur un futile prétexte dont le but est de se dérober à la sévère censure qu'ils se sont attirée par l'extravagance et l'incurie de leur administration.

L'honorable Premier ministre a une tâche bien ardue à accomplir avant qu'il ait réussi à réparer les prodigalités d'un règne bien court mais que trop dispendieux pour les intérêts de la province.

La dette consolidée de 1892 à 1897 a subi une augmentation de \$9,021,334.07. Le service des intérêts sur notre passif sera au-delà de \$1,600,000 pour l'année prochaine et, grâce à leur politique trop généreuse, il y a eu un accroissement considérable de dépenses dans toutes les branches du service public. Pour subvenir à cet état de choses, nous ne pouvons compter que sur un revenu limité, revenu qui se trouve réduit par l'abolition des taxes sur les immeubles à la session de 1896. Mais ce n'est pas tout, il existe en outre une dette flottante pour laquelle ces messieurs n'ont pas pourvu : elle se décompose comme suit : voir discours du Premier ministre sur le budget page 24. État de l'actif et du passif :

Emprunts temporaires.....	\$ 700,000 00
Dépôts en fidé-commis.....	287,039 47
Mandats impayés.....	443,257 08
Dépôts des compagnies de chemins de fer.....	370,174 35
Subventions aux compagnies de chemins de fer.....	1,121,967 08
	<hr/>
Total de la dette flottante admise.....	\$2,922,437 98
Moins argent en caisse au 30 juin 1897.....	1,391,428 65
	<hr/>
Balance.....	\$ 1,531,009 33